



## CONTRAT ENTRE L'EXPOSANT ET CHASSOT CONCEPT SA

---

### Manifestation :

**Divinum on tour**  
Forum Fribourg  
Rte du Lac 12  
1763 Granges-Paccot

### Organisation :

**Chassot Concept SA**  
Champ de la Vigne 3  
1470 Estavayer-le-Lac  
Tél +41 26 662 13 49  
Fax +41 26 662 13 50  
info@chassotconcept.ch

### Contact sur place :

**Violaine Sauty** - Coordinatrice  
+41 79 748 06 02  
v.sauty@chassotconcept.ch

### Dates :

Du 21 au 23 novembre 2019

### Horaires :

#### **Jeudi 21 novembre 2019**

08h00 à 16h00 : montages des exposants  
16h00 à 17h00 : vérification par l'organisateur  
17h00 à 22h00 : ouverture aux visiteurs

#### **Vendredi 22 novembre 2019**

17h00 à 22h00 : ouverture aux visiteurs

#### **Samedi 23 novembre 2019**

16h00 à 22h00 : ouverture aux visiteurs

#### **Dimanche 24 novembre 2019**

08h00 à 12h00 : démontages

### Engagement

Par son approbation, l'exposant s'engage à participer à Divinum On Tour du 21 au 23 novembre 2019 et à respecter toutes les clauses stipulées dans le règlement des exposants faisant partie intégrante du présent contrat. En cas de non-respect des règles mentionnées, la société Chassot Concept SA se réserve le droit d'attribuer des pénalités aux exposants et ce, sur une période indéterminée.

# Règlement général

## Dégustation & vente

L'exposant s'engage à faire déguster gratuitement ses produits une fois que les visiteurs se sont acquittés du prix d'entrée et sont en possession de leur verre. En ce qui concerne les prix de vente des commandes, ils sont fixés par l'exposant. A noter qu'il n'est pas autorisé de faire de la vente directe, seules les commandes sont acceptées.

Les stands des exposants ne sont pas des lieux de restauration ou de bar, il est donc interdit d'y servir des repas ainsi que des boissons autres que du vin. Un coin restauration sera spécialement aménagé pour ce type de service/vente.

## Tarifs & paiement

Le prix de location d'emplacement est fixé selon le formulaire d'inscription pour les exposants. Les frais de services et de matériel supplémentaires sont à ajouter au prix de location selon le formulaire d'inscription pour les exposants.

Le paiement se fait 10 jours après réception de la facture. Dans le cas où le paiement n'aurait pas été perçu par l'organisateur dans ces délais, l'inscription sera annulée et l'emplacement remis à un autre exposant. Les flyers, affiches et entrées offertes commandés via le formulaire seront envoyés dès réception du paiement.

L'exposant s'engage à payer un dédit en cas de rupture de contrat motivée par des raisons indépendantes de l'organisateur de Divinum On Tour. Ce dédit est fixé comme suit :

- Annulation jusqu'à 2 mois avant : 50% du prix
- Annulation de 2 mois à 2 semaines avant : 75% du prix
- Annulation à moins de 2 semaines avant : 100% du prix

## Accès exposants

2 accès exposants sont compris pour chaque stand. Les accès sont valables pour toute la durée du salon.

Toute tentative de transmission des accès aux visiteurs ou à toute personne extérieure constitue une violation du présent règlement et sera sanctionnée par les organisateurs d'un montant de CHF 150.-.

## Entrées offertes

Afin de participer au succès de l'événement, chaque exposant est tenu de commander au minimum 100 entrées offertes pour leurs clients. Le tarif du billet est fixé à CHF 1.-/ billet commandé et CHF 4.-/ billet utilisé par le visiteur.

## Emplacements

Les surfaces mises à disposition des exposants sont délimitées par l'organisateur lui-même afin de garder des espaces séparés. Les emplacements, sauf demandes spéciales, sont choisis par l'organisateur. Divers chemins permettront à chaque visiteur de faire le tour complet des exposants et de revenir en arrière s'il le souhaite.

## Infrastructures

L'organisateur met à disposition des exposants un comptoir d'exposition ainsi qu'un roll-up. Ces infrastructures appartiennent à l'organisateur excepté dans le cas où l'exposant souhaite les racheter à la fin de l'événement. L'intention de rachat doit être mentionnée dans le formulaire d'inscription. L'exposant

possédant déjà le comptoir et le roll-up de Divinum On Tour, suite à sa participation à l'édition 2018, est tenu de les fournir pour son propre stand.

L'exposant est libre de décorer à sa guise son stand. Toutefois, l'organisateur se réserve le droit de refuser certains éléments de décoration en cas de non-conformité avec les normes de sécurité (ECA, SUVA, etc.) et/ou avec le reste du salon et ce afin de garder une certaine harmonie.

### Montage

Le montage aura lieu le **jeudi 21 novembre 2019 de 8h00 à 16h00**. Merci de respecter ces horaires étant donné l'ouverture du salon aux visiteurs le jeudi 21 novembre 2019 à 17h00.

Nous remercions d'avance tous les exposants d'être fair-play afin de permettre à chacun un accès à la salle et de faciliter le montage des différents stands.

Du staff sera sur place les jours de montage afin de guider les différents exposants à leur emplacement et de répondre aux différentes demandes.

Les infrastructures de chaque stand seront installées par les organisateurs avant l'arrivée des exposants.

### Démontage

Le démontage peut se faire le **samedi 23 novembre 2019**, à la fermeture du salon. Les exposants ont également la possibilité de démonter leur stand le **dimanche 24 novembre 2019 dès 8h00 et ce jusqu'à 12h00**. Les exposants devront avoir rendu leur emplacement dans l'état où ils l'ont trouvé à leur arrivée. Tout matériel restant dans la salle à la fin du démontage sera débarrassé aux frais de l'exposant.

### Directives d'hygiène pour la nourriture et directives pour la vente d'alcool

Durant le salon, chaque exposant est responsable du respect des instructions relatives aux directives d'hygiène et de vente d'alcool lors de manifestations. Voici un aperçu des prescriptions à respecter :

- L'exploitant veillera particulièrement à ce que l'**ordre**, la **propreté** et les **pratiques hygiéniques** soient assurés et instruira son personnel en conséquence.
- Il portera des **habits propres et adaptés**.
- Le **stand doit être couvert durant la fermeture**, des protections contre les souillures doivent être mises en place afin de protéger les denrées alimentaires des influences extérieures préjudiciables (clientèle, oiseaux, etc.).
- Les **plans de travail** doivent être **lisses et facilement lavables**.
- Un **jerricane muni d'un robinet** doit être présent (l'eau du jerricane doit être de l'eau potable) **sur chaque stand**. L'eau usée doit être récupérée dans un récipient prévu à cet effet.
- Pour le lavage des mains, du **savon liquide** et des **essuie-mains à usage unique** doivent être à disposition.
- L'affichage des pancartes mentionnant les **âges légaux d'achat et de consommation** d'alcool doit être prévu sur les stands des exposants. Les exposants doivent être informés et en cas de doute exiger **une pièce d'identité**.

### Restauration/Snacking

Un espace restauration/snacking permettra aux exposants et aux visiteurs de se restaurer et se désaltérer durant toute la manifestation.

### Parking

Un parking couvert sera prévu et réservé aux exposants. Le prix de l'accès parking est fixé à CHF 35.- pour toute la durée de l'événement.

## **Assurances**

Une assurance « RC manifestation » a été souscrite par l'organisateur. Cette garantie ne couvre toutefois pas la responsabilité civile des exposants. Chaque exposant doit ainsi prévoir cette garantie directement avec son assureur, ainsi qu'une assurance dommage pour son propre matériel s'il le juge utile et une assurance incendie individuelle. En cas d'intérêt, une offre « assurance exposants » commune sera proposée via l'organisateur.

## **Energie électrique**

Chaque exposant est responsable d'avoir assez de rallonges et de multiprises pour son stand, ceci afin de permettre à ses voisins exposants de se brancher également. 1x8A / 220V est compris dans le tarif de location du stand.

Nous prions tous les exposants de dérouler entièrement leurs câbles, ceci afin d'éviter les risques de surchauffe et par conséquent les incendies et dysfonctionnements électriques.

## **Eclairage**

La salle est équipée d'un éclairage de base. Si l'exposant souhaite éclairer d'avantage son emplacement, nous lui recommandons vivement de prévoir un éclairage complémentaire.

## **Quand l'exposant quitte son stand**

A la fermeture du salon le jeudi et vendredi soir, l'organisateur demande à l'exposant d'éteindre tous ses appareils électriques et ses lumières.

Les exposants sont priés de rester sur leur stand jusqu'à la fermeture du salon et de ne pas quitter le salon avant les heures de fermeture officielles.

## **Déchets**

Les exposants sont responsables de déposer leurs déchets dans les containers adéquats mis à disposition. A noter qu'un forfait de CHF 25.- sera demandé aux exposants pour l'utilisation de la déchetterie et pour les frais d'élimination. Nous remercions les exposants de bien vouloir trier leurs déchets afin de faciliter leur évacuation et pour le respect de l'environnement. Tous les déchets qui ne seront pas débarrassés du stand après le démontage seront évacués aux frais de l'exposant.

## **Chauffage**

Il n'est pas autorisé d'utiliser des chauffages d'appoint électriques.

## **Animaux**

Les animaux ne sont pas admis dans l'enceinte de Divinum On Tour.

## **Interdiction de fumer**

Il est strictement interdit de fumer dans la salle. Le règlement d'application (LIFLP) du 15 septembre 2009 expose le contrevenant et le responsable des lieux à des poursuites judiciaires.